

Good Sense Crusair O1p

Révision: 2024-08-08

Version: 03.2

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Good Sense Crusair O1p

UFI: D1F6-20T0-700Y-YT73

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit:

Nettoyant pour surfaces dures.
Désinfectant de surface.
pour la désinfection générale des surfaces
Uniquement pour usage professionnel.

Utilisations déconseillées:

Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés.

SWED - Description de l'exposition sectorielle des travailleurs:

AISE_SWED_PW_11_2

AISE_SWED_PW_19_2

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diversey Europe Operations BV, De Corridor 4, 3621ZB Breukelen [Maarssebroeksedijk 2, 3542DN Utrecht], The Netherlands

Coordonnées

Diversey France SAS

201, rue Carnot 94120 Fontenay sous Bois,

Tel: 01 45 14 76 76 - Fax: 01 45 14 76 52

E-mail: commandes.directparis@solenis.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).

ORFILA (INRS) : 33 1 45 42 59 59.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Irritation cutanée, Catégorie 2 (H315)

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (H318)

Toxicité aquatique aiguë, Catégorie 1 (H400)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2 (H411)

2.2 Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement: Danger.

Contient n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride (Benzalkonium Chloride), alcool alkyl éthoxylé (C9-11 Pareth-6)

Mentions de danger :

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P280 - Porter un équipement de protection des yeux et du visage.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3 Autres dangers

Good Sense Crusair O1p

Pas d'autres dangers connus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Ingrédient(s)	N° CE	N° CAS	Numéro REACH	Classification	Remarques	Pour cent en poids
éthanol	200-578-6	64-17-5	[6]	Liquides inflammables, Catégorie 2 (H225)		3-10
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	270-325-2	68424-85-1	[6]	Corrosion cutanée, Catégorie 1B (H314) Toxicité aiguë - Voie orale, Catégorie 4 (H302) Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (H318) Toxicité aquatique aiguë, Catégorie 1 M=10 (H400) Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1 M=1 (H410)		3-10
alcool alkyl éthoxylé	[4]	68439-46-3	[4]	Toxicité aiguë - Voie orale, Catégorie 4 (H302) Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (H318)		3-10

Limite(s) d'exposition au poste de travail, si disponible(s), sont énumérées dans le paragraphe 8.1.

ATE, si disponible(s), sont énumérées dans la section 11.

[4] exempté: polymère. Voir l'Article 2(9) du Règlement (CE) N°1907/2006.

[6] exempté: produits biocides. Voir l'Article 15(2) du Règlement (CE) N°1907/2006.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH mentionnées dans cette section, voir section 16..

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau: Laver la peau avec beaucoup d'eau tiède, à faible débit. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Maintenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ingestion: Rincer la bouche. Boire immédiatement un verre d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

Protection individuelle des secouristes: Tenir compte de l'équipement de protection individuelle comme indiqué dans le paragraphe 8.2.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

Contact avec la peau: Provoque des irritations.

Contact avec les yeux: Provoque des dégâts sévères ou irréversibles.

Ingestion: Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre sèche. Jet d'eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de dangers particuliers connus.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire et des vêtements appropriés incluant gants et protection du visage.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Contact répété ou prolongé: Porter des gants appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec une grande quantité d'eau. Ne pas laisser pénétrer dans les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou les eaux souterraines. Ne doit pas pénétrer dans le sol. Informer les autorités compétentes dans le cas où le produit pur atteindrait les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou souterraines ou le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Good Sense Crusair O1p

Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, liants universels). Ne pas replacer les matières déversées dans leur récipient d'origine. Récupérer dans des récipients fermés et adaptés pour élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour les équipements de protection individuelle, voir la sous-section 8.2. Pour des informations concernant l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Mesures visant à prévenir les incendies et explosions:**

Pas de précautions spéciales requises.

Mesures à prendre pour la protection de l'environnement:

Pour les contrôles d'exposition liés à l'environnement, voir le paragraphe 8.2.

Conseils sur l'hygiène professionnelle générale:

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas mélanger avec d'autres produits sauf avis contraire de Diversey. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les aérosols. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Voir section 8.2, Contrôles de l'exposition / protection individuelle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément aux réglementations locales et nationales. Stocker dans un récipient fermé. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Protéger contre le gel.

Pour les conditions à éviter, voir le paragraphe 10.4. Pour les matières incompatibles voir le paragraphe 10.5.

Seveso - Exigences du seuil minimal (tonnes): 100

Seveso - Exigences du seuil maximales (tonnes): 200

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de conseils spécifiques disponibles pour l'utilisation finale.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Valeurs limites dans l'air, si disponible:

Ingrédient(s)	Valeur(s) à long terme	Valeur(s) à court terme
éthanol	1000 ppm 1900 mg/m ³	5000 ppm 9500 mg/m ³

Valeurs limites biologiques, si disponible:

Procédures de surveillance recommandées, si disponible:

Limites d'exposition supplémentaires dans les conditions d'utilisation, si disponible:

valeurs de DNEL / DMEL et de PNEC**Exposition humaine**

DNEL/DMEL exposition par voie orale - Consommateur (mg/kg pc)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
éthanol	-	-	-	87
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	-	-	-	3.4
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-

DNEL/DMEL exposition cutanée - Travailleur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
éthanol	-	-	-	343
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	-	-	-	5.7
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-

DNEL/DMEL exposition cutanée - Consommateur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
---------------	-----------------------------	---	----------------------------	--

Good Sense Crusair O1p

éthanol	-	-	-	206
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	-	-	-	3.4
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-

DNEL/DMEL exposition par inhalation - Travailleur (mg/m³)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques
éthanol	1900	-	-	950
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	-	-	-	3.96
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-

DNEL/DMEL exposition par inhalation - Consommateur (mg/m³)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
éthanol	950	-	-	114
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	-	-	-	1.64
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-

Exposition de l'environnement

Exposition de l'environnement - PNEC

Ingrédient(s)	Eau de surface, fraîche (mg/l)	Eau de surface, marine (mg/l)	Intermittent (mg/l)	Station d'épuration (mg/l)
éthanol	0.96	0.79	2.75	580
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	0.0009	0.00096	-	0.4
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-

Exposition de l'environnement - PNEC, continu

Ingrédient(s)	Sédiments, eau fraîche (mg/kg)	Sédiments, marine (mg/kg)	Sol (mg/kg)	Air (mg/m ³)
éthanol	3.6	2.9	0.63	-
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	12.27	13.09	7	-
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-

8.2 Contrôles de l'exposition

L'information suivante s'applique aux usages indiqués au paragraphe 1.2 de la Fiche de Données de Sécurité.

Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation.

Les conditions normales d'utilisation sont supposées s'appliquer pour cette section.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit pur :

Contrôles d'ingénierie appropriés:

Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale.

Contrôles organisationnels appropriés:

Évitez le contact direct et/ou les éclaboussures lorsque cela est possible. Former le personnel. Il est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente, si disponible.

Scénarios d'utilisation REACH envisagés pour le produit non dilué :

	SWED - Description de l'exposition sectorielle des travailleurs	LCS	PROC	Durée (min)	ERC
Application par pulvérisation	AISE SWED PW 11 2	PW	PROC 11	60	ERC8a
Application manuelle	AISE SWED PW 19 2	PW	PROC 19	480	ERC8a

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage:

Lunettes de sécurité ou masques protecteurs (EN 16321 / EN 166).

Protection des mains:

Rincer et sécher les mains après utilisation. En cas de contact prolongé, une protection de la peau peut être nécessaire. Contact répété ou prolongé: Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Vérifiez les instructions concernant la perméabilité et le délai, comme préconisé par le fournisseur des gants. Considérer les conditions spécifiques d'utilisation locale, tels que le risque d'éclaboussures, de coupures, temps de contact et température.
Gants indiqués pour un contact prolongé: Matière: caoutchouc butyle Temps de pénétration: > = 480 min Epaisseur du matériau: > = 0,7 mm
Gants indiqués pour la protection contre les éclaboussures: Matière: caoutchouc nitrile Temps de pénétration: ≥ 30 min Epaisseur du matériau: ≥ 0.4 mm
En concertation avec le fournisseur de gants de protection, un autre type offrant une protection semblable peut être choisi.

Protection du corps:

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire:

La protection respiratoire n'est pas normalement requise. Toutefois, l'inhalation des vapeurs, de spray, de gaz ou d'aérosols devrait être évitée. Application par flacon pulvérisateur: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation. Appliquer les mesures techniques

Good Sense Crusair O1p

conformes aux limites d'exposition professionnelle, si disponible.

Contrôles de l'exposition de l'environnement:

Ne devrait pas atteindre les égouts ou un fossé de drainage sous forme non diluée ou non neutralisée.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'information de cette section concerne le produit sauf si il est spécifié qu'il s'agit des données de la substance

État physique: Liquide**Couleur:** Limpide Non déterminé**Odeur:** Produit caractéristique**Seuil olfactif:** Non applicable**Point de fusion/point de gel (°C)** Non déterminé**Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)** Non déterminé**Méthode / remarque**Non approprié pour la classification de ce produit
Voir les données sur la substance

Données de la substance, point d'ébullition

Ingrédient(s)	Valeur (°C)	Méthode	Pression atmosphérique (hPa)
éthanol	78.4	Méthode non fournie	
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	Le produit se décompose avant ébullition		
alcool alkyl éthoxylé	> 232.2	Méthode non fournie	

Méthode / remarque**Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable aux liquides**Inflammabilité (liquide):** Non inflammable.**Point d'éclair (°C):** ≈ 40 °C**Supporte la combustion:** Le produit n'entretient pas la combustion
(Manuel des Tests et Critères de l'ONU, section 32, L.2)coupelle fermée
Pertinence de la preuve**Limites supérieure et inférieure d'inflammabilité/d'explosivité (%):** Non déterminé

Voir les données sur la substance

Données de la substance, limites d'inflammabilité ou d'explosivité, si disponible:

Méthode / remarque**Température d'auto-inflammabilité:** Non déterminé**Température de décomposition:** Non applicable.**pH:** ≈ 4 (pur)

ISO 4316

Viscosité cinématique: Non déterminé**Solubilité dans/miscibilité avec eau:** Complètement miscible

Données de la substance, solubilité dans l'eau

Ingrédient(s)	Valeur (g/l)	Méthode	Température (°C)
éthanol	Pas de données disponibles		
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	Soluble	OECD 105 (EU A.6)	10
alcool alkyl éthoxylé	100 Soluble	Méthode non fournie	

Données de la substance, coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : voir sous-section 12.3

Méthode / remarque**Pression de vapeur:** Non déterminé

Voir les données sur la substance

Données de la substance, pression de vapeur

Ingrédient(s)	Valeur (Pa)	Méthode	Température (°C)
éthanol	5800	Méthode non fournie	
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	0.006	OECD 104 (EU A.4)	25
alcool alkyl éthoxylé	< 10	Méthode non fournie	37.8

Méthode / remarque**Densité relative:** ≈ 0.98 (20 °C)**Densité de vapeur:** Pas de données disponibles.**Caractéristiques des particules:** Pas de données disponibles.

OECD 109 (EU A.3)

Non approprié pour la classification de ce produit
Non applicable aux liquides.**9.2 Autres informations**

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives: Non-explosif. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Propriétés comburantes: Non comburant.

Corrosion vis à vis des métaux: Non corrosif

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée connue dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.5 Matières incompatibles

Pas connu en cas d'usage dans des conditions normales.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Données sur le mélange: .

ATE(s) pertinentes, calculées:

ATE - Voie orale (mg/kg): >2000

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous:.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)	ATE Voie orale (mg/kg)
éthanol	LD ₅₀	5000	Rat	OECD 401 (EU B.1)		Non établie
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	LD ₅₀	> 300-2000	Rat	OECD 401 (EU B.1)		13000
alcool alkyl éthoxylé	LD ₅₀	1400	Rat	Pertinence de la preuve		1400

Toxicité aiguë par voie cutanée

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)	ATE Voie cutanée (mg/kg)
éthanol	LD ₅₀	> 10000	Lapin	OCDE 402 (EU B.3)		Non établie
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				Non établie
alcool alkyl éthoxylé	LD ₅₀	2000 - 5000	Rat	Pertinence de la preuve		Non établie

Toxicité d'inhalation aiguë

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
éthanol	LC ₅₀	> 1800	Rat	Pas de tests selon les lignes directrices	4
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé		Pas de			

Good Sense Crusair O1p

		données disponibles			
--	--	---------------------	--	--	--

Toxicité d'inhalation aiguë, continu

Ingrédient(s)	ATE - inhalation, poussières (mg/l)	ATE - inhalation, brouillard (mg/l)	ATE - inhalation, vapeurs (mg/l)	ATE - inhalation, gaz (mg/l)
éthanol	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie
alcool alkyl éthoxylé	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie

Irritation et corrosivité

Irritation de la peau et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
éthanol	Non irritant	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	Corrosif(ve)	Lapin		
alcool alkyl éthoxylé	Non irritant		Pertinence de la preuve	

Irritation oculaire et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
éthanol	Irritant	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	Lésion sévère	Lapin		
alcool alkyl éthoxylé	Lésion sévère	Lapin	Pertinence de la preuve OECD 437	

Irritation des voies respiratoires et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
éthanol	Pas de données disponibles			
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles			

Sensibilisation

Sensibilisation par contact avec la peau

Ingrédient(s)	Résultat	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
éthanol	non sensibilisant			
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	non sensibilisant	Cochon de guinée	OECD 406 (EU B.6) / Buehler test	
alcool alkyl éthoxylé	non sensibilisant		Pertinence de la preuve	

Sensibilisation par inhalation

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
éthanol	Pas de données disponibles			
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles			

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité

Ingrédient(s)	Résultats (in-vitro)	Méthode (in-vitro)	Résultat (in-vivo)	Méthode (in-vivo)
éthanol	Pas de données disponibles		Pas de données disponibles	
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles		Pas de données disponibles	
alcool alkyl éthoxylé	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 473	Pas de données disponibles	

Cancérogénicité

Ingrédient(s)	Effets
éthanol	Pas de données disponibles
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	Pas de preuves de cancérogénicité, résultats des tests négatifs

Good Sense Crusair O1p

Toxicité pour la reproduction

Ingrédient(s)	Critère	Effet spécifique	Valeur (mg/kg poids corporel/jour)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Remarques et autres effets rapportés
éthanol			Pas de données disponibles				
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium			Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé	NOAEL		> 250	Rat	Non connu		Aucun effet sur la fertilité Pas de toxicité pour le développement

Toxicité par administration répétée

Toxicité orale subaiguë ou subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
éthanol		Pas de données disponibles				
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé	NOAEL	80 - 400		OECD 408 (EU B.26)		

toxicité dermale subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
éthanol		Pas de données disponibles				
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé	NOAEL	80		OECD 411 (EU B.28)	90	

toxicité par inhalation subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
éthanol		Pas de données disponibles				
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				

Toxicité chronique

Ingrédient(s)	Voie d'exposition	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints	Remarque
éthanol			Pas de données disponibles					
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium			Pas de données disponibles					
alcool alkyl éthoxylé			Pas de données disponibles					

STOT-exposition unique

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
éthanol	Pas de données disponibles
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles

STOT-exposition répétée

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
éthanol	Pas de données disponibles
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles

Risque d'aspiration

Les substances ayant un risque d'aspiration (H304), le cas échéant, sont énumérées à la section 3.

Effets et symptômes potentiellement néfastes pour la santé

Le cas échéant, les effets et symptômes liés au produit sont énumérés au paragraphe 4.2.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien - Résultats pour l'humain, si disponible:

11.2.2 Autres informations

Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous:

Toxicité aquatique à court terme

Toxicité aquatique à court terme - poisson

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
éthanol	LC ₅₀	8150	<i>Alburnus alburnus</i>	Méthode non communiquée	96
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	LC ₅₀	> 0.1-1	<i>Lepomis macrochirus</i>	OPP 72-1, statique (EPA)	96
alcool alkyl éthoxylé	LC ₅₀	5 - 7	<i>Poisson</i>	92/69/CEE, C1, semi-statique	96

Toxicité aquatique à court terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
éthanol	EC ₅₀	5012	<i>Daphnia magna Straus</i>	Méthode non communiquée	48
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	EC ₅₀	> 0.01-0.1	<i>Daphnia magna Straus</i>	OECD 202 (EU C.2)	48
alcool alkyl éthoxylé	EC ₅₀	5.3	<i>Daphnie</i>	92/69/EEC	48

Toxicité aquatique à court terme - Algues

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
éthanol	EC ₅₀	675	<i>Scenedesmus quadricauda</i> <i>Not specified</i>	Méthode non communiquée	72
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	EC ₅₀	> 0.01-0.1	<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	OECD 201 (EU C.3)	72
alcool alkyl éthoxylé	EC ₅₀	1.4 - 47	<i>Not specified</i>	92/69/EEC	72

Toxicité aquatique à court terme - espèces marines

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)
éthanol		Pas de données disponibles			
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé		Pas de			

Good Sense Crusair O1p

		données disponibles			
--	--	---------------------	--	--	--

Impact sur les stations d'épuration - toxicité vis-à-vis des bactéries

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Inoculum	Méthode	Durée d'exposition
éthanol	EC ₀	6500	<i>Pseudomonas</i>	Méthode non communiquée	16 heure(s)
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé	EC ₅₀	> 140	<i>Bactérie</i>	DIN EN ISO 8192-OECD 209-88/302/EEC	3 heure(s)

Toxicité aquatique à long terme

Toxicité aquatique à long terme - poissons

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
éthanol		Pas de données disponibles				
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé	LC ₁₀	8.983	<i>Not specified</i>	Méthode non communiquée	21 jour(s)	

Toxicité aquatique à long terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
éthanol		Pas de données disponibles				
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	NOEC	> 0.01-0.1	<i>Daphnia magna</i>	OECD 211	21 jour(s)	
alcool alkyl éthoxylé	EC ₁₀	2.579	<i>Daphnia sp.</i>	Méthode non communiquée	21 jour(s)	

Toxicité aquatique vis-à-vis d'autres organismes benthiques y compris les organismes vivant dans les sédiments, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sédiment)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
éthanol		Pas de données disponibles				
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				

Toxicité terrestre

Toxicité terrestre - vers de terre, si disponible:

Toxicité terrestre - plantes, si disponible:

Toxicité terrestre - oiseaux, si disponible:

Toxicité terrestre - insectes bénéfiques, si disponible:

Toxicité terrestre - bactéries du sol, si disponible:

12.2 Persistance et dégradabilité**Dégradation abiotique**

Dégradation abiotique - photodégradation dans l'air, si disponible:

Dégradation abiotique - hydrolyse, si disponible

Dégradation abiotique - autres processus, si disponible:

Good Sense Crusair O1p

Biodégradation

Biodégradabilité facile - conditions aérobiques

Ingrédient(s)	Inoculum	Méthode analytique	DT ₅₀	Méthode	Evaluation
éthanol	Boues activées, aérobies	Appauvrissement en oxygène	> 60% en 10 jours(s)	OECD 301B	Facilement biodégradable
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	Boues activées, aérobies	Appauvrissement en oxygène	63% en 28 jours(s)	OECD 301D	Facilement biodégradable
alcool alkyl éthoxylé				OECD 301B	Facilement biodégradable

Facilement biodégradable - conditions anaérobies et marine, si disponible:

Dégradation dans les compartiments pertinents de l'environnement, si disponible:

12.3 Potentiel de bioaccumulationCoefficient de partage n-octanol/eau (log K_{ow})

Ingrédient(s)	Valeur	Méthode	Evaluation	Remarque
éthanol	-0.31	Pertinence de la preuve	Pas de bioaccumulation prévue	
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	< 3	OECD 107	Pas de bioaccumulation prévue	à 20 °C
alcool alkyl éthoxylé	3.11 - 4.19	Méthode non communiquée	Haut potentiel de bioaccumulation	

Facteur de bioconcentration (FBC)

Ingrédient(s)	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation	Remarque
éthanol	0.5		Pertinence de la preuve	Pas de bioaccumulation prévue	
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé	< 500		Méthode non communiquée	Haut potentiel de bioaccumulation	

12.4 Mobilité dans le sol

Adsorption/désorption dans le sol ou les sédiments

Ingrédient(s)	Coefficient d'adsorption Log K _{oc}	Coefficient de désorption Log K _{oc} (des)	Méthode	Type de sol/sédiments	Evaluation
éthanol	Pas de données disponibles				
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles				Potential de mobilité dans le sol, soluble dans l'eau

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances répondant aux critères PBT / vPvB, le cas échéant, sont énumérées à l'article 3.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien - Effets sur l'environnement, si disponible:

12.7 Autres effets néfastes

Pas d'effets néfastes connus.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus / produits non utilisés:**

Les produits concentrés ou les emballages contaminés doivent être éliminés par un organisme agréé ou conformément au permis d'exploitation du site. Le rejet de déchets dans les égouts est déconseillé. L'emballage nettoyé est destiné à la récupération ou au recyclage, en conformité avec la législation locale.

Le code européen des déchets:

20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses.

Emballages vides**Recommandation:**

Suivre la législation nationale ou locale en vigueur.

Produits de nettoyage appropriés:

De l'eau, si nécessaire avec un agent nettoyant.

SECTION 14: Informations relatives au transport

**Transport terrestre (ADR/RID), Transport maritime (IMDG), Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:** 3082**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium)

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (alkyldimethylbenzylammoniumchloride)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe de danger pour le transport (et risques subsidiaires): 9

14.4 Groupe d'emballage: III**14.5 Dangers pour l'environnement:**

Dangereux pour l'environnement: Oui

Polluant marin: Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun à notre connaissance.**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:** Le produit n'est pas transporté dans des cargaisons en vrac.**Autres informations applicables:****ADR**

Code de classification: M6

Code de restriction en tunnels: (-)

Numéro d'identification du danger: 90

IMO/IMDG

No EmS: F-A, S-F

Le produit a été classé, étiqueté et emballé conformément aux prescriptions de l'ADR et aux dispositions du Code IMDG

La réglementation transport comprend des dispositions spéciales pour les marchandises dangereuses emballées en petites quantités classées sous les N° UN3077 ou UN3082

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementation sécurité, santé et environnement / législation particulière à la substance ou mélange****Règlements UE:**

- Règlement (CE) n° 1907/2006 - REACH
- Règlement (CE) n° 1272/2008 - CLP
- Règlement (CE) n° 648/2004 - règlement relatif aux détergents
- Règlement (UE) No 528/2012 relatif aux produits biocides
- les substances identifiées comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605
- Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)
- Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)

Autorisations ou restrictions (Règlement (CE) No 1907/2006, Titre VII et Titre VIII, respectivement): Non applicable.**Ingrédients selon le Règlement Détergents CE 648/2004**agents de surface cationiques, agents de surface non ioniques
parfums, Benzyl Alcohol

< 5 %

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Seveso - Classification: E1 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité aiguë 1 ou toxicité chronique 1**Installations classées:**

Rubrique(s):

4510 Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.

4511 Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2.

Substance(s) inscrite(s) au(x) tableau(x) des Maladies professionnelles, si disponible:

Ingrédient(s)	TMP n°
éthanol	RG 84
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	RG 65, RG 66

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange

SECTION 16: Autres informations

Les informations de ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Code FDS: MSDS7174

Version: 03.2

Révision: 2024-08-08

Raison de la révision:

Le format général est modifié conformément à l'Amendement 2020/878, annexe II du Règlement (CE) N° 1907/2006. Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 15, 16

Procédure de classification

La classification du mélange est en général basée sur les méthodes de calcul à l'aide de données sur les substances, conformément au Règlement (CE) N°1272/2008. Si, pour certains produits les données de classification sur le mélange sont disponibles, par exemple les principes d'extrapolation ou les poids de la preuve de l'évidence, elles peuvent être utilisées pour la classification, cela sera indiqué dans les Fiches de Données de Sécurité. Voir la section 9 pour les propriétés physiques et chimiques, la section 11 pour l'information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

Abréviations et acronymes:

- AISE - L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
- ATE - Estimation de la Toxicité Aiguë
- DNEL - Dose dérivée sans effet
- CE50 - concentration efficace, 50%
- ERC - Catégories de rejet dans l'environnement
- EUH - Déclaration de danger spécifique CLP
- CL50 - concentration létale, 50%
- LCS - Étape du cycle de vie
- DL50 - dose létale, 50%
- DSENO - Dose sans effet nocif observé
- DSEO - Dose sans effet observé
- OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques
- PBT - Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement
- PNEC - Concentration Prévisible Sans Effet
- PROC - Catégories de processus
- Numéro REACH - Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur
- vPvB - très Persistantes et très Bioaccumulables
- H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
- H302 - Nocif en cas d'ingestion.
- H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
- H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité